

Lille, le 6 décembre 2022

Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Isabelle GELLY  
Tél : 03 20.30.54.62  
[pref-bicpe2@nord.gouv.fr](mailto:pref-bicpe2@nord.gouv.fr)

Monsieur le directeur,

En application des dispositions de l'article R 515-98 du code de l'environnement, et conformément aux prescriptions de l'article 1.7.2 de l'arrêté préfectoral du 16 avril 2018, vous m'avez fait parvenir par courrier du 24 septembre 2021 la notice de réexamen de l'étude de dangers ainsi que des compléments transmis les 20 octobre 2022 et 2 novembre 2022 concernant votre établissement SEVESO seuil haut à GRAVELINES.

L'étude de dangers est constituée des documents suivants :

<b>Documents constituant l'étude de dangers</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>Révision</b>	<b>Date de remise</b>
Notice de réexamen 3926NR2000001	2	24/09/21
Étude de danger septembre 2021	0	24/09/21
Annexes 1 à 11 de l'étude de danger	0	24/09/21

Je vous rappelle que vous êtes responsable de la sécurité de l'exploitation de votre établissement vis-à-vis des populations et de l'environnement, dans des conditions au moins égales à celles décrites dans cette étude.

Les installations et leurs annexes, objet du présent courrier, sont construites, disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans l'étude de dangers, complétée, sous votre responsabilité par la notice de réexamen du 24 septembre 2021.

.../...

Monsieur le directeur  
de la société BASF AGRI PRODUCTION  
Port 7502 – 7502 route du vieux chemin de Loon-Plage  
59820 GRAVELINES

Je vous précise que l'étude de dangers doit être réexaminée et si nécessaire, mise à jour, au moins tous les cinq ans. Ce réexamen et l'éventuelle mise à jour doivent être transmis au préfet pour le **24 septembre 2026**. Elle est par ailleurs réexaminée et mise à jour :

- avant la mise en service d'une nouvelle installation ;
- avant la mise en œuvre de changements notables ;
- à la suite d'un accident majeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.